

La Commission de la culture recommande qu'un inventaire des orgues du Québec soit réalisé en priorité

La recommandation #6 du rapport de la commission de la culture, déposé le 6 juin 2006, est explicite : un inventaire des orgues du Québec sera réalisé en priorité!!!

C'est une belle victoire de tout le chemin parcouru cette année et on cite textuellement notre mémoire dans le rapport :

« Les membres de la Commission croient que les orgues doivent recevoir une attention particulière. Plusieurs personnes et groupes ont réclamé devant la Commission un inventaire des orgues patrimoniaux du Québec. Ainsi, la Fédération québécoise des amis de l'orgue (FQAO) a parlé en ces termes de l'urgence d'effectuer un tel inventaire :

La Fondation du patrimoine religieux a effectué un bel inventaire que l'on peut consulter par Internet. Son site nous présente les lieux de culte du Québec. On y mentionne souvent la présence ou non d'un orgue et on peut assez souvent trouver le nom du facteur et le numéro d'opus. Nous avons remarqué plusieurs erreurs dans cet inventaire et certaines incongruités en ce qui concerne les orgues à tuyaux. La FQAO se demande s'il ne serait pas urgent de faire un inventaire des orgues à tuyaux du Québec et d'y déceler les instruments ayant une valeur artistique et patrimoniale certaine. Il est clair que des orgues très anciens ont une valeur patrimoniale, mais il faut aussi retenir avec une égale attention que certains instruments plus modernes ayant une valeur artistique et musicale exceptionnelle font aussi partie du patrimoine culturel et musical du Québec pour avoir contribué à des tournants esthétiques importants dans le domaine de la facture de l'orgue[27]. Dans son mémoire, qui a suscité un grand intérêt à la Commission, Me Antoine Leduc a fait des représentations dans le même sens. Rappelant que la nature juridique de bien immeuble ou de bien meuble des orgues fait l'objet de controverse, Me Leduc évoque ainsi l'importance de procéder à un inventaire des orgues :

Un effort de classification repose sur un inventaire des orgues qui devra être réalisé par des experts reconnus dans le domaine. À l'heure actuelle, aucun inventaire n'existe, à part celui réalisé pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean par Joseph-Guy Roy. Il ne semble pas que l'inventaire des lieux de culte préparé par la Fondation du patrimoine religieux se soit acquitté de cette tâche de manière satisfaisante. Ainsi, ce travail fondamental reste à faire et doit l'être [28].

La Fédération québécoise des amis de l'orgue et Me Antoine Leduc formulent par ailleurs des suggestions sur les critères à suivre par les institutions et les personnes associées à l'établissement de l'inventaire des orgues. Ils identifient d'ailleurs ces institutions et ces personnes. La Commission constate par ailleurs que la Fondation du patrimoine religieux du Québec a institué un Comité des orgues qui la conseille dans l'examen des demandes relatives aux projets de restauration des orgues qui sont financés à partir du volet 1 du programme de la Fondation [29]. Ce comité des orgues pourrait être mis

à contribution et associer d'autres experts pour effectuer cet inventaire. »

Recommandation no 6

La Commission recommande que le conseil du patrimoine religieux du Québec effectue, dans les meilleurs délais, un inventaire des orgues se trouvant dans l'ensemble du territoire du Québec et élabore une stratégie d'intervention cohérente et efficace dans le but de protéger ceux qui ont une valeur patrimoniale.

Martin Yelle
Vice-Président
FQAO